



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, DULONGPONT, LOPES, ERMACORA, MECHIN, ARANEDER.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame DUCHON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Madame BRIEND donne pouvoir à Madame BRAU.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur RIH donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Monsieur CAPRONI.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

Réf : 2023/04/4 – OBJET : Budget Primitif 2023 du CCAS

Le Conseil d'Administration,

VU les articles R.123-16, R.123-17 et R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023, tel que détaillé ci-dessous :

A. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 392 300.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 305 311.78 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 86 988.22 €

- Le total des dépenses s'élève à : 392 300.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 392 235.44 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 64.56 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

B. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 181.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 0.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 64.56 €
 - Le résultat reporté s'élève à 116.44 €

- Le total des dépenses s'élève à : 181.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 181.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à 0.00 €

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture
le :
et publication
du :

Saint-Cyr-l'Ecole,
le :

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 19 avril 2023

Acte à classer

2023-04-4

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-20T18-31-40.00 (MI244640223)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230413-2023-04-4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget Primitif 2023 du CCAS

Date de décision : 13/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [ET-Délibération Budget Primitif 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Budget Primitif 2023.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 20/04/23 à 18:31

Transmis Date 20/04/23 à 18:31

Accusé de réception Date 20/04/23 à 18:37

Par [TARRADE Eric](#)

Par [TARRADE Eric](#)